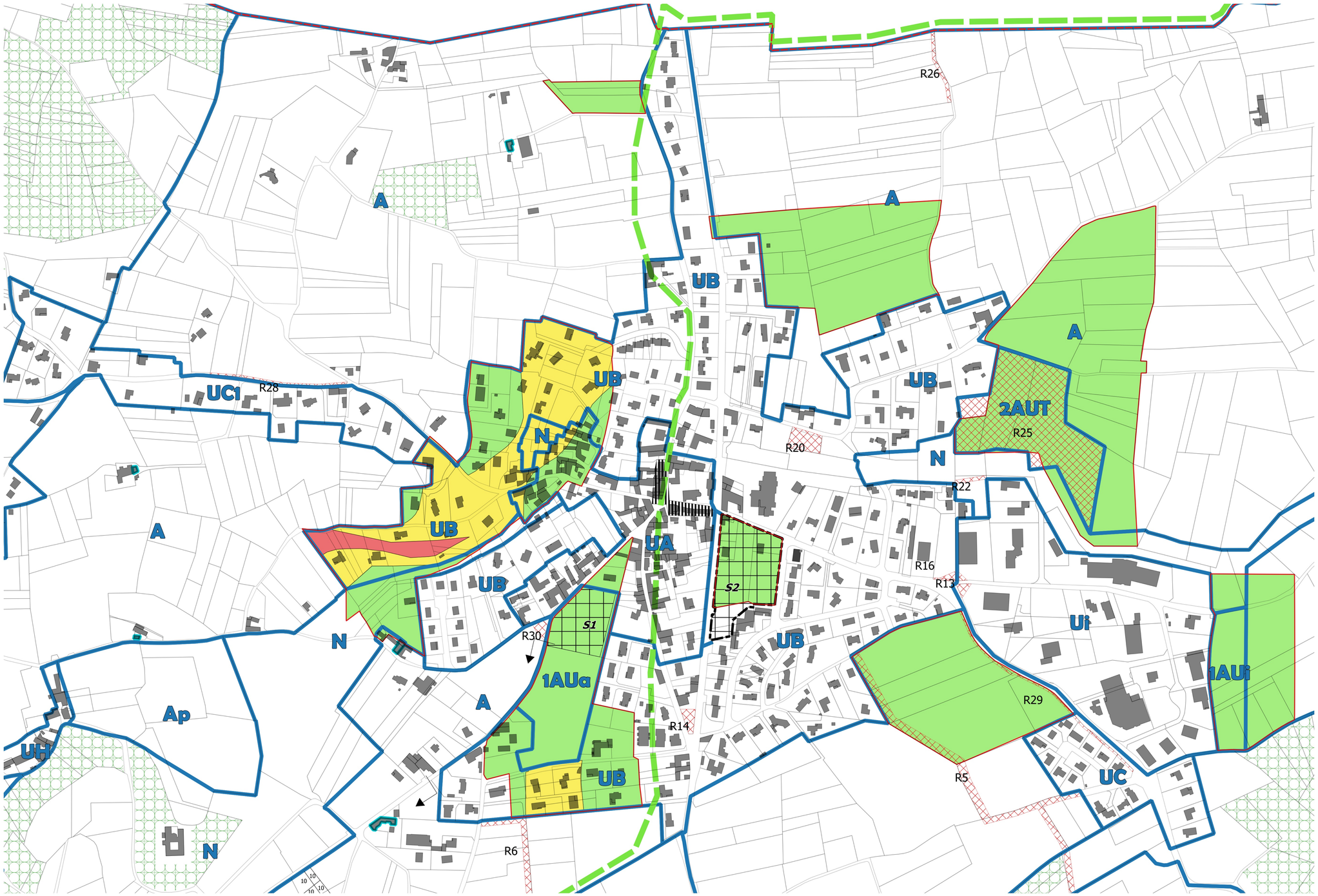

N

LEGENDE

Zones urbaines

- UA : Centre urbain traditionnel
- UB : Caractéristiques urbaines intermédiaires
- UC : Développement urbain pavillonnaire
- UC1 : Développement urbain pavillonnaire. Secteur sur les coteaux
- UE : Réservée aux services publics
- UH : Hameaux
- UH1 : Périphéries des hameaux
- Ui : Zone à vocation d'activités économiques

Zones à urbaniser

- 2AUT : Zone à urbaniser non constructible à vocation d'activités sportives
- 1AUi : Zones à urbaniser à vocation d'activités économiques
- 1AUa : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat

Zones agricoles

- A : Zone réservée aux activités agricoles
- Ap : Secteur protégé où les constructions nouvelles sont strictement limitées en raison

Zones naturelles

- N : Zone naturelle à protéger

- Bâtiments repérés pour changement de destination en zone A ou N
- Espaces Boisés Classés
- Servitude de logement S1 et S2 au titre de l'article L123-1-5 4°
- Interdiction du changement de destination des commerces au titre du 5° du II du L123-1-5° du code de l'urbanisme
- Plan de Prévention Risques Inondation (zones rouges et bleues)
- Périmètre d'étude au titre de l'article L123-2a du Code de l'Urbanisme
- Secteurs concernés par le bruit
- Secteur à risques : retrait et gonflement des argiles

RISQUES HYDROGEOTECHNIQUES (étude octobre 2015)

- Limite de la zone prospectée
- Glissement de terrain - Secteur 1
- Glissement de terrain - Secteur 2
- Glissement de terrain - Secteur 3
- Chute de blocs - secteur 4

Emplacement réservé

R1 : Bassin de rétention des Petites Jarentes Ouest	Commune
R2 : Bassin de rétention Grandes Taupiniéres et des Petites Jarentes	Commune
R3 : Bassin de rétention des GrandesTaupiniéres	Commune
R4 : Bassin de rétention des Grandes Jarentes	Commune
R5 : Aménagement d'un chemin piéton ,chemin de Loup, chemin des 3 Bois, chemin du Pré, Croupet	Commune
R6 : Aménagement pour chemin piéton et cycles	Commune
R7 : Extension de la station d'épuration	Commune
R10 : Aménagement ducarrefour, de la RD 100 et du chemin de la chapelle parcelle n°599	Commune
R12 : Elargissement du chemin des Trois Bois	Commune
R13 : Aménagement du carrefour RD 100-Chemin des Haies	Commune
R14 : Aménagement de carrefour	Commune
R15 : Aménagement de carrefour chemin de Trédo-Chemin Croix de l'ange	Commune
R16 : Aménagement d'un cheminement piéton	Commune
R17 : Création de stationnements	Commune
R18 : Elargissement de voirie	Commune
R19 : Création de stationnements	Commune
R20 : Ecole	Commune
R21 : Aménagement du carrefour au hameau Tredo	Commune
R22 : Prolongement de la liaison piétonne existante	Commune
R23 : Création d'une liaison piétonne	Commune
R24 : Liaison pietonne	Commune
R25 : Création d'équipements collectifs à vocation sportive, de loisirs et culturelle	Commune
R26 : Aménagement d'un cheminement piéton	Commune
R28 : Aménagement d'un cheminement piéton	Commune
R29 : Création d'un cheminement piéton	Commune
R30 : Aménagement de carrefour sur parcelle B262	Commune

PLU approuvé le 26 octobre 2015
Modification n°1 approuvée le 16 septembre 2019

MODIFICATION N°1

MORANCE

Plan Local d'Urbanisme

La Mairie

3b **Plan de zonage après modification n°1. 1/2000°**

Vu pour être annexé à la délibération du

Le Maire

Agence 2BR (architectes, urbanistes, paysagistes) - 582 allée de la Sauvegarde - 69009 LYON
Tél : 04.78.83.61.87 - Fax : 04.78.83.64.62 - Email : agence.lyon@2br.fr
www.agence-2br.fr